

Gilbert, Scott, Hingston, Jackson, Landry, Smallwood, Chamberlin, Tassé, Foster, Weill, Robillard Wolf, Marmette, Munro, Dubé, Robitaille, Reinfret, Têtu, Dufresne, Cambell, Gibson, Ross, Gauvreau, O'Leary, Trestler, Brigham, Tessier, Lavoie, Badeaux, Hamilton, Ershine, Peltier.

Le Dr. Marsden, président du Collège occupa le fauteuil. Le Dr. Peltier, un des secrétaires, lut le rapport de la dernière assemblée triennale qui fut approuvée sur motion du Dr. Jackson secondée par le Dr. Fenwick.

Le Dr. Marsden fit rapport d'un travail intéressant sur les procédés du Collège durant les trois dernières années passées qui fut unanimement adopté et recommandé à être publié sur motion du Dr. Smalwood secondée par le Dr. Trestler. On fit lecture d'une lettre du Dr. Serwell de Québec relativement à la licence sans examen du Dr. Anderson de Québec qui s'est présenté portant un diplôme du Collège des chirurgiens d'Edinburgh. Le Dr. Sewell dit qu'il n'y a contre lui que le fait d'avoir pratiqué sans licence; mais que personne plus que lui n'est digne de porter le titre de médecin: Avant de précéder outre, les messieurs suivants furent élus membres du Collège: Dr. T. Robitaille M. P. R. de Bonnaventure proposé par les Drs. Peltier et Landry: Dr. P. Beaubien de Montréal, proposé par les Drs. Peltier et Boyer. Dr. Elzéar Landry de Bécancour, proposé par les Drs. Smith et Badeau. Dr. Charbonneau de St. Paul l'Emite proposé par les Drs. Peltier et Boyer. Dr. Rottot de Montréal proposé par les Drs. Peltier et Bibaud. Dr. L. E. Bardy de Québec proposé par les Drs. Tessier et Blanchet. Dr. P. Cadieux de Sorel proposé par les Drs. Robillard et Trestler. Dr. M. Mignault de Yamaska proposé par les Drs. Robillard et Dufresne.

Dr. P. Giroux de Trois-Rivières, proposé par les Drs. Badeau et O'Leary. Il fut ensuite proposé par le Dr. Smalwood secondé par le Dr. Russell, et résolu, que les porteurs de diplômes de Collèges ou Universités Britanniques soient renvoyés à l'assemblée du mois d'Octobre prochain. Les Dss. Chamberlin et Smalwood firent ensuite leur rapport comme auditeurs.

Les soussignés auditeurs nommés pour examiner et faire rapport des comptes du Trésorier du collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada soumettent humblement: que ils ont examiné les comptes et les dossiers jusqu'à ce jour, qu'il les ont trouvés corrects, et d'après une recommandation antérieure suggèrent qu'à l'avenir deux livres de comptes s'éparés soient tenus l'un contenant le montant de tous les argents provenant des licences des candidats avec la somme payée pour les frais de transport des membres. L'autre contenant les revenus de toute autre source ainsi que le montant de toutes dépenses. En conséquence votre comité après avoir examiné les comptes séparément a trouvé qu'il a été reçu durant les trois dernières années la somme de £420 provenant des licences des candidats et qu'il a été payé aux membres pour frais de transport £220 laissant une balance de £200.

Il recommande que cette somme soit entrée dans un livre séparé et tenu expressément pour cela, comme un item particulier destiné par la loi pour un but spécial.

Votre comité fait de plus rapport que les fonds provenant d'autres sources et les dépenses pour la même période laissent une balance de (£278.13.5) et recommande que le montant soit placé dans un livre séparé.

Le livre de banque montre un dépôt de